# LIEU SAINT AMAND

## Un village où il fait bon vivre

*Année 2023 / N° 3 - Mai - Juin*

***SOMMAIRE***

***Informations communales***
Pages 2 - 3 - 4 - 5

***Emploi***
Page 5

***Santé, Social et Petite enfance***
Pages 6 - 7 - 8

***Festivités à venir***
Pages 9 - 10 - 11 - 12 - 13

***Un petit retour sur les festivités***
Pages 14 - 15

***Un petit retour sur la culture***
Page 16

***Séniors***
Page 16

***Sport***
Page 17

***Jeunesse***
Pages 18 - 19 - 20 - 21

***Travaux***
Pages 22 - 23

***Environnement***
Pages 23 - 24 - 25

***La médiathèque communautaire***
Page 26

***Associations***
Pages 27 - 28

### *Le Mot de Monsieur le Maire*

Comme de tradition, le 6 avril dernier, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires et du budget primitif de 2023, voté à l'unanimité.
Vous n'êtes pas sans ignorer que la période traversée est difficile. La hausse du coût de l'énergie, les hausses en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement. Une fois de plus j'en appelle à la responsabilité de tous et au civisme des utilisateurs des structures et des bâtiments publics. Soyez vigilants quant à l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général.
Concernant nos investissements, nous souhaitons, malgré le contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement afin de toujours améliorer les conditions de vie et d'accueil dans notre village. Nous soutiendrons également le tissu économique et donc l'emploi.
Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voieries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivrons en 2023 la même voie que les années précédentes et ce, toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale.
Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Lieu Saint Amand la joie d'y vivre. Pour cela il en va du comportement de chacun et du respect des règles de vie en société, comme je l'ai rappelé lors de mes vœux à la population.
Beaucoup d'efforts de civisme restent à faire au quotidien, que ce soit en voiture, avec nos amis les bêtes ou concernant l'entretien des espaces verts privés.
L'implication de chacun permet de vivre en harmonie et d'améliorer la qualité de vie de tous.
Le printemps est quelque peu pluvieux mais la quantité d'eau tombée ne suffit pas à combler le déficit des nappes phréatiques. Je vous recommande donc de rationner l'utilisation de l'eau au quotidien avant que l'on nous oblige à des restrictions.
Notre équipe reste à votre service et à votre disposition. N'hésitez donc pas à venir nous solliciter, en prenant un rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.
Au plaisir de vous rencontrer très prochainement lors des manifestations et événements de notre village où il fait bon vivre.

Votre maire Jean Michel DENHEZ.

# Informations Communales

## Reprise des horaires d'été de la déchèterie à compter du lundi 27 mars 2023

SIAVED
Producteur de Ressources

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi au samedi :
de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30
Dimanche
de 9h00 à 12h00

**FERMETURE HEBDOMADAIRE**

| | |
|---|---|
| MERCREDI | Caudry - Neuville sur Escaut - Hérin- Pecquencourt |

À partir du lundi 27 mars 2023, toutes les déchèteries du SIAVED **passent en horaires d'été**.

CONSIGNES OBLIGATOIRES :

Toutes les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Avant de vous déplacer en déchèterie, vérifiez les horaires d'ouverture et les déchets acceptés en consultant le site internet du SIAVED : www.siaved.fr

www.siaved.fr — N° Vert 0 800 775 537

## Panneau Pocket

**La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !**

INFOS ALERTES AGENDA

- Gratuit
- Anonyme
- Sans Publicité

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

**Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel**

**ETAPE 1**

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "installer". L'application est gratuite !

**ETAPE 2**

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**ETAPE 3**

Enfin, cliquez sur le ♥ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.
**Bonne utilisation !**

**Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !**

## *GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS : UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES USAGERS PROPRIÉTAIRES*

**Vous êtes propriétaire d'un logement ?**
**Notre service en ligne s'enrichit pour vous permettre de vous conformer à la loi et déclarer les occupants de vos biens à usage d'habitation avant le 30 juin .**

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.
Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).
Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

**Comment je déclare ?**

**Si vous êtes un particulier :**
Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

**Si vous êtes un professionnel :**
Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

Dès que vous accédez au parcours déclaratif, une bulle informative « Déclaration attendue » est affichée au dessus de chaque bien immobilier.
Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses et vous êtes guidé via des info-bulles et une FAQ. Par ailleurs, les données d'occupation connues de nos services seront pré-affichées.
Il vous est ensuite demandé de préciser l'occupation du bien :
L'identité de l'occupant doit être renseignée :
- Pour une personne physique : les noms, prénoms, date et lieu de naissance.
- Pour une personne morale : sa dénomination et son SIREN
Un récapitulatif vous est présenté avant la validation de la déclaration et vous pouvez à tout moment quitter le service et enregistrer les informations saisies pour ensuite reprendre la démarche en cours. Une fois la déclaration validée, elle est immédiatement disponible au format PDF au sein de l'espace Gérer mes biens immobiliers.

## *France Service - Le Camion bleu du Valenciennois*

# Informations et aides aux démarches en ligne

- Santé, famille, retraite, emploi.
- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise.
- Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source.
- Difficultés juridiques.
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA.

**DEUX SERVICES VOUS ACCUEILLENT**

**La Maison France Services de Bruay-sur-l'Escaut**
2, rue de l'Église. Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 16h
Tél. : **+33 (0)3 59 73 27 00**
Courriel : **bruay.franceservices@lenord.fr**

**Le Camion bleu France Services du Valenciennois**
Horaires et lieux de stationnements précisés dans le calendrier joint (prise de rendez-vous fortement conseillée)
Tél. : **+33 (0)3 59 73 24 60**
Courriel : **valenciennois.franceservices@lenord.fr**

Le Camion bleu est accessible aux personnes à mobilité réduite.

PRÉFET DU NORD — MINISTÈRE DE LA JUSTICE — MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

L'Assurance Maladie — Carsat — pôle emploi — relais autonomie — MAISON DÉPARTEMENTALE INSERTION EMPLOI — LA POSTE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Anzin** | Square de la République | 1er mardi * | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Bouchain** | Place Général de Gaulle | 1er lundi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Condé-sur-l'Escaut** | 1, Place Pierre Delcourt (face à la mairie) | 4e mercredi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Curgies** | Grand Place | 3e vendredi | 9h -13h |
| **Denain** | Place Baudin | 1er jeudi * | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Douchy-les-Mines** | Place Paul Éluard | 4e jeudi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Escaudain** | Place Léon Gambetta | 2e mercredi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Hasnon** | Rue Jean Jaurés (parking des ateliers) | 4e mardi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Hergnies** | Place de le République | 1er vendredi | 9h -13h |
| **Lourches** | Place Roger Salengro | 4e lundi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Marly** | 29, Rue Champagne (devant le centre social) | 3e jeudi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Quiévrechain** | Place Roger Salengro | 2e jeudi * | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Raismes** | Grand place | 3e mercredi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Rosult** | 34, Rue du Capitaine Deken | 4e vendredi | 9h -13h |
| **Rumegies** | 95, Rue Alexandre Dubois | 2e vendredi | 9h -13h |
| **Saint-Amand-les-Eaux** | 101, Rue Faubourg de Tournai, Parking CCAS | 1er mercredi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Saint-Saulve** | Salle Schuman (à côté de la piscine) | 3e mardi * | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Valenciennes** | Rue du Chauffour, école Jean Moulin | 2e lundi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Vicq** | Place Carpentier | 3e lundi | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |
| **Vieux-Condé** | 1, Rue André Michel | 2e mardi * | 9h30 -12h30 et 13h30 -16h |

*Jours de marché

Consultez les dates exactes des permanences du Camion bleu du Valenciennois sur **lenord.fr**

## *Appel à la population*

J'ai créé un site internet sur le village grâce à vous et je vous en remercie. Je souhaite continuer à l'enrichir en vous sollicitant régulièrement. Pour consulter mon site Web, il suffit d'écrire lieu-saint-amand google sites dans votre moteur de recherche.

Beaucoup de familles originaires du village possèdent des archives témoignant du passé (fêtes populaires, commémorations, métiers d'autrefois ou autre) par le biais de cartes postales, photos, documents, négatifs, diapositives.....

L'objectif c'est de réunir ces souvenirs et de les partager. Vos archives peuvent contribuer à maintenir notre mémoire collective.

Les documents que vous souhaiteriez me confier, seront numérisés et vous seront ensuite restitués. Veuillez indiquer au dos du document, de la photo ou autre, le nom et la date de l'évènement.

Les personnes qui désirent participer ou m'aider dans ma démarche peuvent me contacter au 07 88 14 91 11 ou par E-mail: villagedelsa@gmail.com

**Merci à l'avance. Jean-Pierre MERESSE**

*Cap fibre*

# Réunion Cap Fibre
# le Vendredi 2 juin 2023
# Salle des Sports - rue d'Avesnes le Sec
# de Lieu Saint Amand

CAP FIBRE
TRÈS HAUT DÉBIT 59 & 62

*Dépôt sauvage*

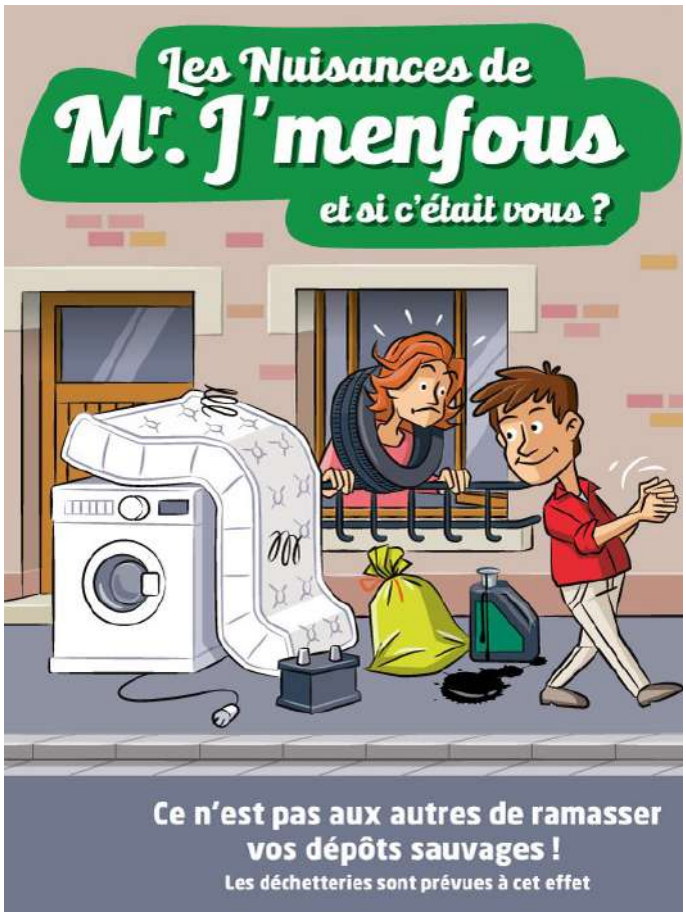


## *Emploi*

**Poste emballeuse - Mise sous étuis - Préparation commandes (H/F) - *n° d'offre pôle emploi 152WDZL***

CONTRAT CDD en remplacement d'une personne en arrêt pour cause de maternité du 1er juin au 4 octobre. Horaires de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures. -mise en étuis de petits sachets de bonbons -passage à l'emballeuse des étuis de bonbons -mise en caisses américaines des produits -préparation de commandes dans des caisses américaines pour des particuliers et des commerçants. -connaissance quelques notions informatiques. nécessité d'une rapidité dans l'exécution de la mise en étuis des sachets de bonbons - quantité demandée 350 étuis à l'heure. la personne devra également faire fonctionner une peseuse-ensacheuse effectuer avec ses collègues le nettoyage de l'atelier tous les vendredis présence en entreprise durant toute la durée de l'absence de la personne remplacée rémunération smic.

**Profil souhaité**

Charger, décharger, manutentionner des produits Cette compétence est indispensable, Réaliser le prélèvement de produits selon les instructions de préparation de commande et constituer les colis, lots, …, Réceptionner des produits, des matières premières, vérifier la conformité d'une livraison

**Savoir-être professionnels**

Faire preuve de persévérance - Organiser son travail selon les priorités et les objectifs - Faire preuve de rigueur et de précision

CAP - BEP et équivalents / Débutant accepté - **CDD 3 mois / 35H / Salaire brut mensuel de 1709,28€**

Secteur d'activité : Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie

**DEPRET ARIANE PAULINE HENRTT**

Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé du Grand Denain

# Soins Non Programmés

A compter du 1er Février 2023, des médecins généralistes du territoire assureront des permanences pour les soins non programmés afin de favoriser l'accès aux soins.
Du lundi au vendredi de 8h à 20h
Le samedi de 8h à 12h

## Qui peut en bénéficier ?

- Les patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24h
- Les patients sans médecin traitant

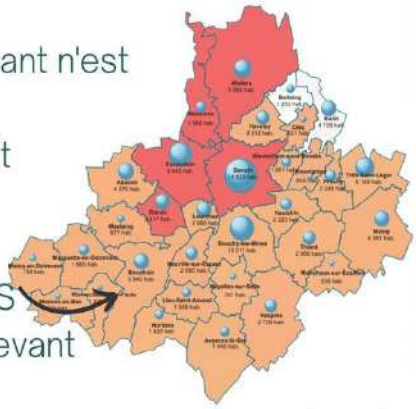

## Conditions d'accès :

- Résider sur le territoire de la CPTS
- Avoir un motif de consultation relevant des soins non programmés *

*Soin non programmé:
un état de santé qui ne relève pas de l'urgence médicale mais nécessite une consultation dans les 24h-48h
*Les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés.*

**Du lundi au vendredi, de 8h à 17h**
**appelez le**
**06 95 40 80 63**
*Après 17h , contactez le 15*

**En cas d'urgence vitale contactez le 15**

Pour toute question, veuillez nous contacter à contact@cptsgrandenain.fr

CABINET MEDICAL

| ***Médecins*** | ***Infirmière DE.*** | ***Ergothérapeute*** | ***Orthophoniste*** | ***ALTERN'ACCOMPAGN' THERAPIES*** |
|---|---|---|---|---|
| **Renaud PANZANI**<br>**Bernard EGORINE**<br>**Philippe STEFANUTO**<br>**Marine FLAMENT**<br>**Pôle Médical**<br>Tél : 03.27.31.11.58 | **Aurélie DESFORGES**<br>**Pôle Médical**<br>Tel: 06.99.54.17.48 | **Solène BERA**<br>**Pôle Médical**<br>Tel: 06.84.57.17.18 | **Cindy LEMAIRE**<br>**Pôle Médical**<br>Rééducation Adultes et Enfants<br>Tel: 03.27.21.37.62<br>Sur rendez-vous | **Michel VEREPT**<br>**Pôle Médical**<br>Hypnothérapeute, Sophrologue, Sexothérapeute, Psychopraticien, Coach en Santé Intégrative<br>Tel: 07.81.18.98.88 |

***Infirmiers DE.***
Mme Jessica SEMAILLE - 2 bis avenue de Bouchain -Tel: 03.27.27.77.18

**Permanence assistante sociale**
Permanence le 4ème jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30 au bureau de l'accueil de la Mairie.
Mme Magali GAJEWSKI - UTPAS DENAIN-BOUCHAIN - Tél: 03 59 73 26 60 - Mail: magali.gajewski@lenord.fr

**Permanence CARSAT (ex CRAM)**
Prendre rendez-vous en appelant le 3960. Vous munir de votre n° de sécurité sociale. (liquidation retraite personnelle ou de réversion).

**Centre PMI :** au Pôle médical de la Ferme Delloye
Consultation Infantile de 9h à 12h, le quatrième vendredi du mois.

**Assistantes maternelles agréées** :
liste disponible en mairie.

**Les Lutins d'Hordain** :
Crèche - Halte garderie - Rue du Marais 59111 HORDAIN.
Grâce à un partenariat financier intercommunal des enfants de Lieu-Saint-Amand âgés de 10 semaines à 4 ans peuvent être accueillis du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30 en fonction des places disponibles.
Pour toute information : 03.27.36.03.93 - leslutindhordain@people-and-baby.com ou sur le site de la mairie de Hordain.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Hainaut
informations
LA LETTRE #3 - MARS 2023

# L'examen de prévention en santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. **Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie,** l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin.

## Une offre adaptée

Réalisé par un centre d'examens de santé (CES), l'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

## Pour qui ?

Tous les assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans, et en priorité ceux éloignés du système de santé et en situation de précarité, c'est à dire ceux qui ne sont pas suivis régulièrement par un médecin traitant et qui n'ont pas accès à des offres de prévention tels que les dépistages des cancers par exemple.

**L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire**

## En quoi consiste l'examen ?

- un agent d'accueil vous donne des informations sur vos droits en santé et vous accompagne dans vos démarches ;
- des professionnels de santé abordent avec vous vos préoccupations ;
- des examens sont réalisés selon votre situation. Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté !

## Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au centre d'examen de santé le plus proche de chez vous. Retrouvez-les sur **ameli.fr**
- par mail à l'adresse : contact@anps-prevention-sante.fr
- via le site **https://anps-prevention-sante.fr/inscription-en-ligne/**

## COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT SUR AMELI ?

Bébé vient de naître ? Pour gagner du temps, déclarez sa naissance en ligne auprès de l'Assurance Maladie, en quelques clics. Rendez-vous sur votre compte ameli, rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant,* et laissez-vous guider.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur ameli.fr ! Cliquez sur Compte ameli, puis sur Je crée mon compte et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

3646 Service gratuit + prix appel

ameli.fr

# Festivités à venir

## Défilés

**Hommage aux morts pour la France en Indochine - Jeudi 8 juin 2023**

17h00 : Rassemblement face à la mairie

17h15 : Défilé jusqu'au Monument aux Morts et dépôt de gerbes

A l'issue du défilé, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité en mairie.

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

**Appel historique du Général De Gaulle - Dimanche 18 juin 2023**

11h00 : Rassemblement face à la mairie

11h15 : Défilé jusqu'au Monument aux Morts et dépôt de gerbes

A l'issue du défilé, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité en mairie.

## Fête des mères

**Samedi 27 mai 2023**

**Salle des fêtes Jean Fourmentraux**

**Ouverture des portes à 14h30 - Spectacle à 15h00**

**avec la participation d'un jeune talent de Lieu St Amand**

*Concernant les mamans inscrites et excusées, merci de vous présenter à l'accueil de la mairie à partir du Mercredi 31 mai aux horaires d'ouverture et munie de votre coupon de retrait pour retirer votre cadeau .*

## Fête communale les 3, 4 et 5 juin 2023

Commune de
Lieu Saint Amand

# FÊTE DU PAVÉ
# Samedi 3 juin 2023

Buvette & Restauration sur place

## Buvette et restauration sur place tenues par l'USEP

USEP Valenciennes 59

## Dés 11h00
## rue Marcel Prouveur

IPNS

# Le Welcome

**Bar - Brasserie - Tabac**

10 Rue Louis Pasteur - 59111 Lieu Saint Amand

## Dimanche 4 juin 2023 à midi

## Repas Moules / Frites

## SUR RESERVATION AU WELCOME

IPNS

IPNS

# DIM 4 JUIN 2023

## LIEU-ST-AMAND

8h / 15h

1€ le mètre

Réservation minimun 5 m

Majoration de 1€ le mètre si inscription le jour même

CENTRE DU VILLAGE

Sur réservation bulletin d'inscription disponible en Mairie

Renseignements: 07 81 83 74 13 - 06 07 81 90 23

Permanence
Salle Chevalier
Rue des Écoles à Lieu-St-Amand
Samedi 27 mai 2023
de 9h00 à 11h00

Organisé par

OK Chorale

# Concert de l'Harmonie

## Lundi 5 juin 2023

à 18h30 à la salle Jean Fourmentraux

Participation des jeunes de la formation musicale

Remise de médailles

ipns

## Journée découverte de la Pêche

## MARCHÉ

# La Passion du Gout

Catherine & Bernard

Fruits et légumes

Présent sur le Marché

de Lieu Saint Amand

à partir de Vendredi 21 avril 2023

# Animation MARCHÉ

Commune de Lieu Saint Amand

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 23 juin 2023

ANIMATION, BUVETTE et RESTAURATION

tenue par Ok Chorale

OK Chorale

# Un petit retour sur les festivités

## Week-end de Pâques
## Animation marché

Le Vendredi 07 Avril, sur le marché s'est déroulée l'animation de Pâques. Environ une cinquantaine d'enfants étaient inscrits. En échange de leur dessin, des chocolats ont été offerts par la Municipalité pour le plus grand plaisir des enfants. Ils pouvaient également effectuer des dessins sur place et tous les enfants ont été déclarés gagnants.

## Rando des œufs

Ce dimanche 9 avril, jour de Pâques, s'est déroulée la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le club de randonnée du village « rando 111 ». Le soleil était au rendez-vous. Les petits, accompagnés de leurs parents, de leurs mascottes Mickey, Minnie et compagnie se sont élancés dans cette chasse avec beaucoup de bonheur. Munis de leur récolte, les enfants sont venus les déposer à la salle des fêtes, où chacun a reçu un petit panier rempli de chocolats et une boisson. Un grand merci à Rando 111 pour cette prestation si bien orchestrée dans la joie et la bonne humeur, merci également à la municipalité qui était présente et qui avait commandé à Madame la cloche les chocolats offerts.

## *Défilé carnavalesque*

Le RDV était fixé sous la halle pour un départ à 10h. Nous avons ainsi pu défiler dans les rues du village accompagnés de l'harmonie Municipale, Los Joroperos et les Anges du Diable. Ces 3 groupes ont su mettre l'ambiance et nous les remercions chaleureusement. Suite aux prestations effectuées à la salle Jean Fourmentraux, le vin d'honneur a été offert par la Municipalité.

## *Hommage aux déportés du dimanche 29 avril 2023*

C'est sous le soleil que beaucoup de monde a participé à la cérémonie d'hommage aux déportés et résistants de la déportation.

Emmené par l'harmonie, le défilé se rendit au monument aux morts où Monsieur le Maire et Monsieur BOURLA, Président des Anciens Combattants déposèrent les gerbes.

Après les traditionnels discours, la municipalité invitait chacun et chacune au verre de l'amitié.

# Un petit retour sur la culture

## Le salon d'Arts plastiques des 25, 26 et 27 mars 2022

Notre invité d'Invité d'Honneur Jean Christophe DELAUNOY , Artiste Peintre et Céramiste, le Monde dans son ensemble pour lui est la source d'inspiration à la création, en couleurs, en formes douces pour ses personnages et ses jardins. Ces scènes reflètent la convivialité, le soleil la symbolique de l'accueil. 40 Artistes se sont joints à notre invité pour en faire une très belle exposition de 150 tableaux. Cette année, nous avons eu la participation de 8 classes de l'Ecole Charlemagne BRISVILE, qui ont exposé avec les Artistes. Les enfants ont bien aimé découvrir les œuvres exposées.

# Séniors

La municipalité invite les séniors ayant 60 ans dans l'année ou les couples dont l'un des conjoints a atteint cette limite, à passer une journée **à Amiens**

**le jeudi 15 juin 2023**

8h15 : rendez-vous pour le départ

8h30: départ direction Amiens

11h: Promenade en barque dans les hortillonnages

12h30 déjeuner au restaurant

14h30 : après-midi libre avec possibilité de visiter la cathédrale gratuitement.

17h30: rassemblement et départ vers Lieu Saint Amand

***Coupon-réponse ci-joint à déposer en mairie au plus tard le 2 juin 2023.***

# Sport

## Retour sur le Grand Prix de Denain

Le cyclisme est un sport itinérant ou le décor a toute son importance et le Grand Prix de Denain n'est pas en reste. La couverture médiatique nationale et mondiale au travers du direct télévisé a une nouvelle fois offert au territoire du Hainaut un rayonnement unique et exceptionnel. L'édition 2023 du Grand prix de Denain a offert une course avec beaucoup de mouvements sur les routes du Nord. Vous étiez très nombreux sur les bords des routes pour admirer cette grande épreuve. La municipalité remercie vivement tous les bénévoles qui ont assuré la sécurité de la course à chacun de nos carrefours.

## Parcours du Cœur

## Grand prix de la Municipalité

# Jeunesse

## Petit résumé

Le centre aéré s'est déroulé du 17 au 28 avril avec au programme de nombreuses activités.
Au total 65 enfants ont été accueillis par Laurence Directrice du centre la première semaine et 45 la deuxième semaine. Les enfants ont été satisfaits par les nouvelles activités proposées ( activités sportives organisées par le département village en sport, Goolfy pour les 6/14 ans et ferme des noisettes pour les 4/6 ans). A noter sorties médiathéque, et piscine très appréciées. Les enfants ont par ailleurs été sensibilisés au recyclage, à la découverte et au respect de leur environnement proche et aux nouveaux sports. Ce projet se poursuivra au mois de juillet.
Laurence a été très bien épaulée par une équipe d'animateurs dynamiques, diplômés et bénévoles, contribuant à un bon esprit d'équipe pour tous.
Rendez vous donc en juillet dans les mêmes perspectives.

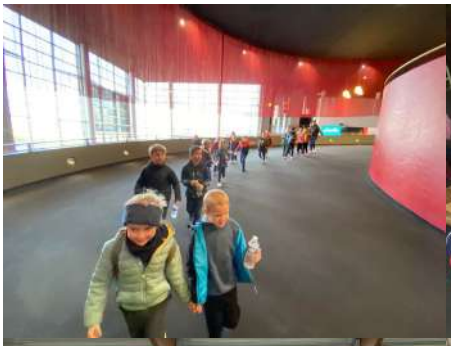

## *Pâques à l'école Charlemagne Brisville*

Comme à l'accoutumé, le vendredi 7 avril, veille du week-end de Pâques, la municipalité est venue distribuer à tous les enfants sages de l'école, des chocolats. L'APE est venue également leur distribuer un petit cadeau.  Cette tradition s'est déroulée dans la joie comme toujours. Dans cette tâche, ils étaient secondés par le lapin et le poussin pour le plus grand bonheur des enfants.
En bref une matinée de bonheur pour petits et grands.

## *Animation cantine*

Les enfants de la cantine ont réalisé de jolies créations pour le carnaval et pâques.

## *Mini Séjour Ados*

***Séjour du lundi 17 au samedi 22 juillet 2023***

***2 jours au Futuroscope et 2 jours au Puy du Fou***

Transport en autocar de jour ou train de jour

Activités : 2 jours au parc du Futuroscope + 2 jours au Puy du fou

Restauration : Les repas sont pris dans les parcs et/ou sur l'hébergement pour les petits déjeuners par exemple.

Hébergement : À proximité immédiate des parcs

Equipe pédagogique : 1 directeur + 1 animateur pour 8 à 10 jeunes.

**Réservé aux jeunes de 14 à 17 ans**

(avoir 14 ans révolus à la date du séjour nés entre le 23 juillet 2005 et le 16 juillet 2009 ) ***Le séjour coûte 795€ par enfant***

***La participation demandée aux familles est de 80 €***

**Bulletin d'inscription joint ou disponible en Mairie**

**à déposer avant le mercredi 31 mai 2023**

**uniquement à l'accueil de la Mairie,**

**Pas de dépôt dans la boîte aux lettres.**

## *Centre de loisirs de Juillet*

Le paiement se fera lors du dépôt du dossier en mairie (pas de dépôt dans la boite aux lettres) (droit à la semaine - cantine comprise).

Le remboursement d'une semaine entière payée ne se fera que sur présentation d'un certificat médical.

| | Montant / Semaine Lieu Saint Amand | Montant / Semaine avec garderie Lieu Saint Amand | Montant / Semaine Extérieur * | Montant / Semaine avec garderie Extérieur * |
|---|---|---|---|---|
| **QF : 0 à 500** | **20€** | **30€** | **66€** | **76€** |
| **QF : 500 à 800** | **22€** | **32€** | **68€** | **78€** |
| **QF : 800 à 1200** | **24€** | **34€** | **70€** | **80€** |
| **QF > 1200** | **27€** | **37€** | **70€** | **80€** |

Extérieurs : tout enfant n'étant pas rattaché à 1 foyer fiscal à Lieu Saint Amand (Nourrice, grand-parent ne sont pas considérés comme domicilié à lieu Saint Amand). Ces nouveaux tarifs s'appliquent également aux enfants scolarisés à Lieu-Saint-Amand mais n'habitant pas la commune.

# Travaux

## Parking Salle Fourmentraux

La réception du parking en présence des membres de la commission travaux et des entreprises a eu lieu le jeudi 23 Mars.

## Création de places de Parking sur le côte de l'Eglise

Le nombre de places de parking autour de l'Eglise étant relativement limité, quatre places supplémentaire ont été créées. Celles-ci permettront également aux habitants résidant à proximité d'y garer leur voiture et ainsi de libérer le trottoir pour les piétons.

## Garages Rue de l'Église

Les garages à proximité immédiat des anciens ateliers municipaux ont fait l'objet d'une rénovation. Les toitures en amiante ciment ont été remplacées par des tôles en bac acier. Les portes de garages en bois ont été remplacées par des portes sectionnelles en tôle acier galvanisé RAL 7016 thermolaqué. Sur l'arrière des garages un cimentage des parpaings va être réalisé permettant une meilleure étanchéité. Une consolidation des fondations (coulage béton) des anciens services techniques a également été réalisée. Des reprises de joints par la même occasion ont également été effectuées.

## *Micro crèche – Ancien bâtiment Seger*

Le permis de construire de la micro crèche a été déposé fin Mars. Une étude de sol a également été lancée pour définir les fondations de la future extension. Le dossier de consultation des entreprises va être lancé courant Mai.

## *Création d'un parterre devant le parvis de l'Eglise*

Apres les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise, il était devenu nécessaire d'embellir le parterre situé sur le parvis . Celui-ci fût réalisé mi-Avril.

# Environnement

## *Récupérateurs d'eau CAPH*

Arroser vos plantes, votre potager ou encore vos fleurs avec de l'eau de pluie est à la fois écologique et économique. Il vous suffit d'installer une cuve de récupération d'eau de pluie dans votre jardin.

**A partir de début juin allez consulter le site de la CAPH, vous trouverez les informations sur la vente des récupérateur sd'eau. (financier à 50% par la CAPH )**

## Concours des maisons fleuries 2023

2 catégories

Façade et balcon et Grande surface

Les lauréats distingués trois années consécutives parmi les premiers seront « hors concours pendant un an à condition que le niveau de fleurissement soit maintenu. Ils seront visités à plusieurs reprises par le jury et invités à la cérémonie de remise des cadeaux.

Tous les participants gagneront un panier garni dont la valeur sera différente en fonction du classement.

**Règlement du concours disponible à l'accueil de la mairie.**

Bulletin d'inscription disponible en mairie ou en ligne sur

www.mairie-lieu-saint-amand.fr

OUVERT A TOUS LES HABITANTS

IPNS

## Sécheresse : l'ensemble du département est placé en vigilance

Au cours de ces six dernières années, le département du Nord a connu cinq sécheresses dont celle de 2022, particulièrement longue et intense, où pour la première fois une partie du territoire du département est passé en crise. L'hiver 2022-2023 a été marqué par une pluviométrie inégale, et notamment une longue période sans pluie durant le mois de février. Cela n'a pas permis une bonne recharge des nappes d'eau souterraines et on constate en particulier une absence de recharge dans certains secteurs du sud du département. Les précipitations du mois de mars et du début du mois d'avril n'ont malheureusement pas permis de compenser cette situation.

Les réseaux d'eau potable étant interconnectés, il existe de nombreux transferts d'eau à travers l'ensemble du département. Il est ainsi nécessaire qu'une solidarité soit mise en place entre les usagers de l'eau du département.

L'ensemble du département est donc placé en vigilance sécheresse, dans un objectif de sensibilisation à un usage raisonné de la ressource.

En fonction de l'évolution de la situation, des mesures de restriction pourront être prises ultérieurement pour les secteurs sur lesquels la situation serait la plus préoccupante.

Afin d'anticiper toute dégradation supplémentaire de la ressource en eau, tous les usagers sont appelés à diminuer leurs consommations d'eau potable ainsi que leurs prélèvements dans le milieu naturel pour ne pas porter atteinte à la ressource.

PRÉFET
DU NORD
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service eau nature et territoires

**Arrêté préfectoral plaçant le département du Nord en situation de vigilance sécheresse**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, notamment les articles suivants : L. 211-3 concernant les mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie, L. 214-7 et L. 214-8 relatifs à l'application des mesures prises au titre de l'article L. 211-3 aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ou à déclaration, L. 214-17 et L. 214-18 concernant les obligations relatives aux ouvrages, L. 215-7 à L. 215-13 relatifs à la police et à la conservation des eaux, R. 211-66 à R. 211-70 relatifs à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau, R. 213-16 relatif à la coordination administrative dans le domaine de l'eau, R. 216-9 concernant les contraventions aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté cadre en date du 2 mars 2012 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas d'étiage sévère de la ressource ou de risques de pénurie liés aux épisodes de sécheresse dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté d'orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Artois Picardie en date du 21 avril 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022 ;

Vu l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

Considérant les débits observés dans les cours d'eau du département du Nord ;

Considérant les niveaux des ressources et les conditions hydrologiques, piézométriques et météorologiques sur le 5 dernières années, qui ont abouti à la prise d'arrêtés réglementant les usages de l'eau en 2020 et 2022 ;

Considérant que les conditions météorologiques de l'hiver 2022-2023 n'ont pas permis une recharge suffisante des masses d'eau souterraines, notamment dans le sud du département;

Considérant le réseau de distribution de l'eau fortement interconnecté, les transferts existants entre lieux de prélèvement et d'utilisation, et la nécessité de solidarité entre les usagers de l'eau ;

Considérant que cette situation est susceptible de perturber la distribution d'eau potable;

Une vigilance s'impose pour limiter l'impact de la consommation sur la ressource et anticiper une situation susceptible de se dégrader ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;

**ARRÊTE**

Article 1er – Le département du Nord est placé en état de vigilance sécheresse

Article 2 – Mesures d'information

Les usagers sont invités à réduire leurs consommations d'eau, et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables, afin de préserver les nappes et les milieux naturels.

Tous les usagers sont concernés : particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs, autres professions.

Une communication sera adressée auprès de toutes les communes du département et des distributeurs d'eau potable, invités à relayer cette information.

Article 3 – Mesures ultérieures

En cas d'aggravation des conditions hydrologiques, météorologiques ou piézométriques, de nouvelles mesures restrictives seront activées par arrêté préfectoral.

Article 4 – Date d'effet et durée de validité

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication jusqu'au 30 juin 2023.

Article 5 – Publicité

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication jusqu'au 30 juin 2023.

Article 5 – Publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et affiché dans les mairies des communes du département.

Article 6 – Délais et voie de recours

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants de code de justice administrative :

- un recours gracieux peut être déposé auprès de monsieur le préfet du Nord, 12-14 rue Jean sans Peur - CS 20003 – 59039 Lille Cedex ;
- un recours hiérarchique peut être déposé auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires – grande arche de La Défense – paroi sud/Tour Sequoia – 92055 La Défense ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 cedex Lille.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'absence de réponse de l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 7 – Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets d'arrondissement, les directeurs de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction départementale des territoires et de la mer, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et les maires du département du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 14 AVR. 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Fabienne DECOTTIGNIES

# La médiathèque communautaire vous informe

## Les animations récurrentes (gratuites sur inscription)

**AUTOUR D'UN CAFÉ - Vendredi 26 mai et 30 juin - 14h30** -Ados/Adultes. Durée 2h.
(un vendredi/mois)

Échanges et partages autour des derniers livres lus, des derniers films vus, des derniers albums écoutés, des dernières expositions visitées...un moment en toute simplicité et convivialité autour d'un café… ou d'un thé !

**LES BOTTES DE 7 LIEU(-SAINT-AMAND) - Samedi 13 mai et 10 juin à 11h** - Petite enfance. Durée 40 minutes. (1 samedi/mois)

Lectures, jeux de doigts, comptines, éveil sonore et musical pour les enfants de la naissance à 4 ans et leurs familles. Notre mascotte le Chat Botté de Lieu St Amand vous donne rendez-vous un samedi par mois pour chanter et pour écouter de belles histoires !!

**LISONS –CRÉONS - Mercredi 10 mai et 14 juin à 15h** -Jeunesse - Durée 1h30
(un mercredi/mois)

Atelier créatif autour du livre pour les enfants à partir de 5 ans un mercredi par mois. Pour développer la créativité et l'imagination.

**LISONS - MUSIQUE - Samedi 06 mai à 11h** - Petite enfance - Durée 45 minutes

Atelier d'éveil musical pour permettre à l'enfant de se sensibiliser avec la musique de façon ludique, de lui apprendre à écouter l'autre tout en s'exprimant lui-même.

**LISONS - JOUONS**
**En accès libre les mercredi des vacances d'été de 14h à 17h30** -Tous public

Atelier jeux de sociétés pour développer la collaboration, l'esprit d'équipe et la stratégie. Et surtout pour le plaisir de jouer ensemble !

**LISONS - COUSONS - Samedi 13 mai et 10 juin de 14h** - Tous public à partie de 10 ans

Vous êtes passionnés de couture ou vous souhaitez vous initier ? Nous vous proposons un atelier pour concevoir et créer un doudou pour la nuit de la lecture.

**LISONS - NOUNOUS - Mercredi 24 mai et 21 juin à 10h30** - Petit enfance. Durée 45 minutes
(1 mercredi/mois)

Vous êtes assistante maternelle dans la commune de Lieu-Saint-Amand ? La médiathèque vous propose une animation (éveil musical, lecture, motricité etc.…) 1 mercredi matin par mois en compagnie de vos enfants en garde. Renseignements et inscriptions à la médiathèque !

## Les « TEMPS FORTS » (gratuite sur inscription)

La fête du jeu « Deckbuilding »
**Mercredi 31 mai à 14h** - Ados/Adultes

Venez découvrir différents jeux de deckbuilding comme Star Realms, Shards of Infinity, Saint Seiya deckbuilding ou encore Smash up ! Les jeux de deckbuilding sont des jeux de cartes passionnants !


**Nous contacter**
Médiathèque communautaire
rue des écoles
59111 LIEU-SAINT-AMAND
03 27 09 12 64
contact@mediatheque-lieu-st-amand.fr


Et retrouvez-nous sur Facebook :
Médiathèque communautaire de Lieu-Saint-Amand

**Nos horaires**
Mardi : 14h–18h
Mercredi : 10h–12h et 14h–18h
Jeudi : fermé
Vendredi : 14h–18h
Samedi : 10h–12h30 et 14h–18h

# La vie associative

## Association familiale

### Venez découvrir en famille le parc Pairi Daiza

Voyager à travers plusieurs pays ( L'Afrique, l'Inde, la Chine…) observer les animaux en liberté dans des espaces aménagés grâce à l'engagement du Parc dans plusieurs programmes de protection et de sauvegarde des espèces menacées.

L'association Familiale de Lieu Saint Amand vous transporte jusqu'au Parc

Rdv: 8h15 devant la salle des fêtes

Départ: 8h 30

Retour prévu: 19h30

Tarifs proposés :

**Entrée du Parc + transport en bus**. (inscriptions jusqu'au 31 mai 2023)

**Adhérent(e)s : * 36€** Adulte ( **De 12 ans et +)** **30€** Enfant **(De 3 à 11 ans)**

*Gratuité pour les jeunes enfants ( **- de 3ans**)*

**Non adhérent(e)s : Adulte :*43€ avec cotisation** *** prix ne prenant pas en compte le déjeuner**

*Possibilité de régler en **3 fois la réservation**. Pas de remboursement sauf cas exceptionnel*

*(Tarif individuel public **42€** :adultes (**de 12 ans et +**) **36€** :enfants (de **3 à 11 ans**).*

Précisez lors de la réservation s'il y a un bébé (place comptée dans le bus et entrée gratuite au Parc)

**Sortie de territoire obligatoire pour les mineurs ou carte d'identité**

Réservation auprès des membres du bureau à la salle Berger le mardi de 14h à 17h ou auprès de Mme CHAUVIER 03 61 32 63 59

**Les tickets d'entrée du Parc seront distribués aux familles dans le bus .**

## Un habitant de Lieu Saint Amand à l'honneur

C'est à l'occasion de l'exposition sur le site CréativeMine de Wallers Arenberg sur le thème « Sous les vélos les pavés sous les pavés les images » qu'un habitant de LSA a été mis à l'honneur.

Par son génie créatif et son savoir faire technique , il a entièrement conçu et réalisé un vélocipède améliorant nettement le grand-bi de l'époque Forgeron de métier, monsieur Pierre Trioux-Vinstok a ainsi posé sa pierre à l'histoire des bicycles. Nous sommes en 1880.

L'exposition a été réalisée par l'Uphf, la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut et l'office de tourisme.

***Wallers Arenberg , Avril 23, texte et photos JP Bécar.***

## APE

Soirée annuelle

Le 17 Mars avait lieu notre soirée annuelle pour laquelle nous avons renouvelé le thème de la Saint Patrick qui avait été un franc succès l'année dernière !

Belle réussite cette année également avec 255 participants qui ont pu partager un bon moment autour d'une paëlla ou d'une tartiflette et se dépenser sur la piste de danse grâce à DJ SKI ! Les plus chanceux ont remporté une bouteille de champagne.

Merci à tous d'être venus aussi nombreux, nous avons partagé un excellent moment avec vous !

Fête des grands-mères

Dimanche 12 Mars, c'était la fête des Mamies !
Pour l'occasion, nous avions réalisé des petits cadeaux plaisirs : pot décoré & jonquilles, une dose de couleur, une dose de bonheur pour celles qui réchauffent le cœur !

## Don du Sang

# HASPRES

**Jeudi 08 juin 2023 de 14H00 a 19H00**
**Salle polyvalente « Le relais de Poste »**
**9 place Gabriel Péri**
**( prés du magasin Carrefour express)**

# LIEU SAINT AMAND

**Mercredi 28 juin 2023**
**de 10h à 12h30 et de 14H a 18H**
**Salle Jean Fourmentraux - Avenue de la République**
**Pensez à vous munir d'une pièce d'identité**

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Prenez rendez-vous !

0 800 744 100 Service & appel gratuits